

Fonds national d'activités sociales des entreprises artistiques et culturelles

FNAS

INFOS

n° 43

juin 2012

 Vers un nouveau mandat

 25 juin 2012
Assemblée générale
du FNAS

 Les journées
d'étude d'Avignon

 Séjours à venir...

 Résultats de l'élection
des représentants des salariés
intermittents et des entreprises
de moins de 10 salariés
à l'Assemblée générale du FNAS



Hommage

Tristesse

Le 2 mai dernier, Alain Cornevaux s'en est allé... Il était l'avocat du FNAS depuis près de trente ans. Il alliait une grande compétence juridique à une expérience sans faille, mais surtout à un grand esprit de justice qui lui faisait épouser parfaitement les logiques de protection non seulement des salariés, mais de tous ceux qu'il accompagnait.

Je l'ai rencontré pour la première fois en devenant salarié du FNAS, il y a vingt ans. Tout au long de ces années faites de conseils, voire de procès, une amitié rare est née. Lorsqu'un ami disparaît, c'est la séparation qui engendre le plus de tristesse. Mais plus particulièrement, Alain fait partie de ces rares personnes avec lesquelles j'éprouve le grand regret de ne pas avoir suffisamment échangé.

Le Président et les membres des instances du FNAS se joignent à moi pour adresser à sa famille nos pensées attristées.

Frank Lavanture



Le FNAS à Avignon

Avec les organisations professionnelles
et les autres organismes sociaux,
le FNAS sera présent
dans la **Maison Professionnelle**,
située collège Viala, rue des Ecoles.

Du 11 au 20 juillet, de 10 h 30 à 17 h 30.

Solutions des mots croisés de la page 15

Horizontalement : 1- Côte Jardin. 2- Ebéniste. 3- LSD. Emidi. 4- Icdsae. (acides). 1 am. 5- Meyerhold. 6- En. 7- O. Noam. 8- Etou. Mg. Su. 9- Errements. 10- Asystoles.

Verticalement : A- Célimène. B- Obscénités. C- Teddy. Cary. D- En. Séjours. E- Jivaros. Et. F- As. Eh. Immo. G- RTE. One gel. H- De Millo. Ni. I- Dadatste. J- Naim. Mous.

Sommaire

Edito	3
Assemblée générale du 25 juin	
Rapport collectif de mandat	4 à 9
Rapport financier exercice 2011	10 / 11
Résultats de l'élection des représentants des salariés intermittents et des entreprises de moins de 10 salariés à l'AG du FNAS	12 / 13
Journées d'étude :	13
Carnet de voyage:	14
Séjours d'été : Festival de Marciac, Tempo latino	
Séjour d'automne : Madrid	
Séjours d'hiver	
Hommage à Claude Vinci	15
Mots croisés.....	15
Renseignements pratiques	16

Les derniers numéros
de **FNAS INFOS**
peuvent être consultés
sur le site
www.fnas.net



N° 43 - juin 2012

Edité par le FNAS - 185 avenue de Choisy - 75013 PARIS
Téléphone : 01 44 24 72 72 - Télécopie : 01 44 24 72 73

Directeur de la publication : Roland Rondini
Ont participé à la rédaction de ce numéro : Eva Loyer,
Roland Rondini, Alain Brosseau, Frank Lavanture,
Henri Uzureau
Ont participé à la réalisation : Michel Pezaud,
Nathalie Leton, Chantal Porte et l'équipe du FNAS
Credits photos : Turespana, Roland Rondini,
DR, Igor Brover, istockphoto, Michel Pezaud
Création, conception : Joëlle Brover
Impression : STIPA
Dépôt légal : ISSN 0335 - 2374

Vers un nouveau mandat

En ce printemps plein d'élections, il est nécessaire de préciser qu'il s'agit du futur mandat des élus à l'Assemblée générale, au Conseil de gestion et au Bureau exécutif du FNAS.

Les documents de la prochaine Assemblée générale du 25 juin 2012 sont publiés dans ce numéro (pages 4 à 11).

Pour deux des trois collègues qui la constituent, nous avons déjà les résultats des élections (pages 12 / 13).

Coup d'œil dans le rétroviseur

Le précédent quinquennat a été marqué par des attaques sans précédent contre les comités d'entreprise (CE) qui masquaient mal une lutte doctrinale contre les syndicats, notamment sur les heures de délégation et le relèvement de 50 à 300 salariés des seuils pour la constitution des CE.

A la fin de l'année dernière, un rapport de la Cour des comptes, médiatisé de façon rocambolesque, fait porter le soupçon sur la gestion même des CE par les salariés, notamment parce qu'il n'y a pas d'appel à concurrence dans le choix des fournisseurs. Sans doute,

la Cour des comptes regrette-t-elle que le dogme d'une concurrence libre et non faussée ne soit pas appliqué par les CE !

Lorsque tu bois de l'eau, souviens-toi de sa source

Les CE ont été fondés, il y a plus de 70 ans, pour assurer l'expression collective des salariés. C'est au nom de ce principe qu'il faut des élus pour en assurer la gestion et, bien sûr, le contrôle. A ce propos, l'Assemblée générale du FNAS a désigné un Commissaire aux comptes il y a plus de 15 ans.

Les élus du FNAS ne cessent d'appliquer ce principe fondateur en l'adaptant aux spécificités de nos métiers. Les journées d'études se tiennent pour permettre aux représentants des salariés d'exercer leur mandat dans les meilleures conditions.

La réflexion sur les activités sociales proposées par le FNAS est permanente – des activités sociales pour permettre à tous les salariés d'approfondir leur esprit critique, de leur donner plus de conscience encore... tout en maintenant les équilibres financiers.

Nul doute que ce sera le contenu du prochain mandat.

Le Bureau exécutif

Assemblée générale

25 juin 2012

Compte rendu collectif de mandat 2010 / 2011

Ca va bien, mais ça va mal !

Depuis 2008, un déficit altérait les budgets du FNAS, en 2010 il atteignait 1 267 103 euros. Le Conseil de gestion sortant avait pris des mesures d'urgence, notamment sur les frais de transport et certains taux de prise en charge dans l'ensemble des grilles. Ces mesures, qui furent présentées aux membres de l'Assemblée générale de juin 2010 et mises en œuvre dès le 1^{er} juillet 2010, ont permis de freiner l'aggravation du déficit de l'exercice en cours.

Le Conseil de gestion élu lors de l'Assemblée générale de juin 2010, s'est immédiatement attelé à la tâche, et a travaillé avec le souci de précaution sociale et de pondération financière, à des mesures permettant le retour à l'équilibre financier. Ainsi fut mise en œuvre la nécessaire refonte des grilles de prises en charge et des plafonds. Et comme nous l'avions précisé dans notre rapport d'activité 2010 :

« Nous nous sommes attachés à prendre en compte, au plus près, les réalités des moyens d'existence des salariés. Nous sommes restés attentifs au rôle premier d'un comité d'entreprise, qui est de permettre l'accès aux vacances des salariés et de leur famille, c'est pourquoi nous n'avons pas voulu changer les règles de fonctionnement de la grille Colonies. Nous ne voulons pas que, par le plafonnement de la grille globale, les familles aient à choisir entre les vacances des enfants et celles en famille. La grille Loisirs a elle aussi été modifiée, ainsi que son fonctionnement. ».

Ces grilles ont été mises en place au 1^{er} janvier 2011, suivies en mars d'une deuxième mesure concernant le nombre de prises en charge de séjours, limité à deux par personne et par an (hors colonies).

L'assiduité et la mobilisation des participants aux commissions doivent être saluées. La qualité des débats et du travail qui y ont été menés avec l'esprit permanent d'équité et de solidarité qui fonde le FNAS, ont éclairé et participé très largement aux décisions.

Dès le premier trimestre 2011, l'efficacité des mesures prises en début d'année a été avérée. Cependant, devant l'étendue du déficit, et par précaution en regard des remarques du Commissaire aux comptes, nous avons proposé à l'Assemblée générale de 2011 d'étaler le retour à l'équilibre sur deux exercices au moins.

Comme nous l'avions souligné dans notre précédent rapport, la conjoncture générale et le contexte social de 2011 ont certes amené les salariés à une certaine prudence dans leurs dépenses, notamment de vacances et de loisirs. Et sans doute, en plus des mesures mises en œuvre, cet état de fait a participé au-delà de toute attente (voire contre nos espérances) à un retour à l'équilibre budgétaire dès cette année.

Mais, comme nous allons l'observer ci-après, la récession prégnante qui s'installe dans notre secteur d'activité est inquiétante. Déjà précaires, nos professions ne doivent pas devenir sinistrées.

● Les ouvriers droit

Ouvriers droit	2010	2011	Écart 2010 / 2011	Nombre d'ouvriers droit ayant bénéficié d'au moins 1 PEC		Écart 2010 / 2011
				2010	2011	
Permanents	13 918	14 589	+ 4.82 %	4 000	4 080	+ 2 %
<i>dont – de 10</i>	9 070	9 426				
Intermittents	17 466	21 927	+ 25.54 %	5 425	5 365	- 1.11 %
<i>dont artistes</i>	11 121	14 137				
TOTAL	31 384	36 516	+ 16.35 %	9 425	9 445	+ 0.21 %

■ Les salariés permanents (5 163) des entreprises de plus de 10, représentent 35 % des salariés permanents.

■ Les artistes représentent 64.47 % des salariés intermittents.

■ Les techniciens et personnels administratifs (7 790) représentent 35.52 % des salariés intermittents.

■ Le nombre d'artistes permanents est de 362 sur 14 589.

Dans notre rapport d'activité précédent, nous constatons (et nous nous en félicitons) que le nombre d'ouvriers droit ayant bénéficié d'une prise en charge allait croissant et s'accélérait d'année en année (7 937 en 2008, 8 483 en 2009, 9 425 en 2010). En 2011, cet accroissement ralentit fortement, et s'avère très en-dessous de 1 % (+0.21 %).

● Les entreprises

Le nombre d'entreprises appelées à cotiser est passé de 7 284 en 2010 à 7 648 en 2011, soit un accroissement de 364 entreprises (+ 5 %).

En 2010, 163 entreprises ont été désaffiliées, 202 en 2011.

■ Sur ces 7 648 entreprises :

● 7 463 sont sans CEC (moins de 10 salariés – effectif équivalent temps plein) ;

● 185 avec CEC (plus de 10 salariés - effectif équivalent temps plein) ;

● 14 CE d'ordre public sont adhérents au FNAS (+ de 50 salariés – effectif équivalent temps plein).

■ Les cotisations :

● En 2011, elles ont augmenté de 1.90 %.

● Les cotisations des entreprises de plus de 10 salariés accusent en pourcentage une légère baisse, elles représentent 19.63 % en 2011 contre 19.67 % en 2010.

● La cotisation moyenne par entreprise est de 908 euros (918 euros en 2010, 1 073 euros en 2005).

25 juin 2012

Ces chiffres mis en regard de l'augmentation du nombre d'entreprises (+ 5 %) et du nombre de salariés ayant ouvert leurs droits au FNAS (+ 16.35 %), laissent songeur sur le niveau des masses salariales et des rémunérations. Quant à leur évolution, elle s'avère manifestement en baisse.

Nous réitérons ici, l'appel fait dans notre rapport précédent¹ aux partenaires sociaux de la Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (CCNEAC) - employeurs comme salariés -. Et nous insistons en leur rappelant que ce n'est pas en prenant les salaires comme variable d'ajustement, que les budgets alloués à la culture s'amélioreront.

Bien au contraire, c'est en attestant du coût du travail nécessaire à toute œuvre que notre secteur d'activité pourra être considéré et pris en compte à la juste valeur des métiers qui le servent. Vouloir faire toujours autant, voire plus, avec moins ne fait que desservir l'ambition de cette considération.

1 « Face à un accroissement d'utilisateurs, chaque nouvelle entreprise cotisante amenant des salariés usagers supplémentaires, nous voyons bien que le compte n'y est pas. A cela il faut rajouter la hausse du coût de la vie qui n'épargne pas non plus les activités du FNAS, son impact a aussi sa part sur le résultat financier. Devons-nous rappeler que depuis 1979 - plus de 30 ans - le taux de cotisation du FNAS n'a bénéficié d'aucune revalorisation ! En cette période de régression de l'emploi et d'absence d'augmentation générale des salaires dans la branche, l'augmentation des cotisations ne provient que de l'évolution du nombre d'entreprises. Nous appelons l'ensemble des partenaires sociaux - employeurs comme salariés - de la Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (CCNEAC), à s'engager sur l'évolution équilibrée de l'ensemble de ces composantes en faveur des salariés. Il en va de la qualité des missions du FNAS. ».

● Les prises en charge (PEC)

Nombre de prises en charge par activité de Séjours

* Enfants qui ne sont pas à la charge fiscale du salarié ouvrant droit et qui ont bénéficié d'une prise en charge sur le plafond de l'ouvrant droit.

Séjours	2010							2011							Écart 2010/2011
	Permanents			Intermittents			TOTAL PEC	Permanents			Intermittents			TOTAL PEC	
	Ouvrant droit	Ayant droit	S/Total	Ouvrant droit	Ayant droit	S/Total		Ouvrant droit	Ayant droit	S/Total	Ouvrant droit	Ayant droit	S/Total		
Colonies	10*	627	637	19*	999	1 018	1 655	7*	579	586	29*	1 026	1 055	1 641	- 0.85 %
Grille 1	512	839	1 351	502	784	1 286	2 637	378	732	1 110	324	758	1 082	2 192	- 16.88 %
Transports	380	607	987	336	554	890	1 877	248	521	769	215	526	741	1 510	- 19.55 %
Total G1	902	2 073	2 975	857	2 337	3 194	6 169	633	1 832	2 465	568	2 310	2 878	5 343	- 13.39 %
Grille 2	1 697	2 848	4 545	1 900	2 705	4 605	9 150	1 382	2 792	4 174	1 400	3 053	4 453	8 627	- 5.72 %
Transports	1 501	2 571	4 072	1 710	2 462	4 172	8 244	1 172	2 472	3 644	1 213	2 702	3 915	7 559	- 8.31 %
Total G2	3 198	5 419	8 617	3 610	5 167	8 777	17 394	2 554	5 264	7 818	2 613	5 755	8 368	16 186	- 6.94 %
Grille 3	776	972	1 748	638	758	1 396	3 144	595	922	1 517	467	817	1 284	2 801	- 10.91 %
Transports	322	526	848	392	313	656	1 504	191	413	604	156	339	495	1 099	- 26.93 %
Total G3	1 098	1 498	2 596	902	1 150	2 052	4 648	786	1 335	2 121	623	1 156	1 779	3 900	- 16.09 %
TOTAL	5 198	8 990	14 188	5 369	8 654	14 023	28 211	3 973	8 431	12 404	3 804	9 221	13 025	25 429	- 9.86 %

■ Les nuitées :

● Colonies

En 2010, le total des nuitées est de 13 692.
En 2011, le total des nuitées est de 13 451 soit une diminution de 1.76 %.

● Séjours Grille 1

En 2010, le total des nuitées est de 15 015.
En 2011, le total des nuitées est de 12 844 soit une diminution de 14.46 %.

● Séjours Grille 2

En 2010, le total des nuitées est de 77 061.
En 2011, le total des nuitées est de 75 974 soit une diminution de 1.41 %.

● Séjours Grille 3

En 2010, le total des nuitées est de 24 164.
En 2011, le total des nuitées est de 22 218 soit une diminution de 8.05 %.

● Total des nuitées tous séjours confondus

En 2010, le total des nuitées est de 129 932.
En 2011, le total des nuitées est de 124 487 soit une diminution de 4.19 %.

Si la mesure, prise au mois de mars, sur le nombre de prises en charge de séjours limité à deux par personne et par an, participe à ces réductions, le volume d'emploi, les salaires en berne, la peur du lendemain, freinent incontestablement les activités sociales des salariés. Faire face à des dépenses fixes incompressibles (logement, énergie, nourriture, etc.) en incessante augmentation, les contraint à rogner, voire abandonner une qualité de vie, notamment au travers d'activités sociales et culturelles pour lesquelles le FNAS les accompagne.

Nombre de prises en charge par activité de Loisirs

* Permanents des entreprises de moins de 10 salariés.

Loisirs	2010							2011							Écart 2010/2011
	Permanents*			Intermittents			TOTAL PEC	Permanents*			Intermittents			TOTAL PEC	
	Ouvrant droit	Ayant droit	S/Total	Ouvrant droit	Ayant droit	S/Total		Ouvrant droit	Ayant droit	S/Total	Ouvrant droit	Ayant droit	S/Total		
Loisirs	5 610	6 676	12 286	9 831	11 993	21 824	34 110	5 132	6 903	12 035	8 593	14 982	23 575	35 610	4.40 %
Sport	1 814	2 417	4 231	3 449	5 475	8 974	13 205	1 700	2 372	4 072	2 708	5 390	8 098	12 170	-7.84 %
Cinéma	3 368	4 100	7 468	6 316	7 145	13 461	20 929	2 964	4 068	7 032	5 336	8 771	14 107	21 139	1 %
Ch. Lire	2 324	2 028	4 352	4 458	3 328	7 786	12 138	1 458	1 853	3 311	2 652	3 770	6 422	9 733	-19.81 %
Ch. Disques	1 298	848	2 146	2 667	1 579	4 246	6 392	1 167	0	1 167	2 168	0	2 168	3 335	-47.83 %
Total	14 414	16 069	30 483	26 771	29 520	59 291	86 774	12 421	15 196	27 617	21 457	32 913	54 370	81 987	-5.52 %

La limitation des prises en charge sur les chèques Lire et les chèques Disques à la moitié du plafond, soit 31 chèques par ouvrant droit et par ayant droit, mise en place au 1^{er} janvier 2011, explique la diminution du nombre de prises en charge respectivement de : 19.81 % et 47.83 %.

La diminution plus forte du nombre de prises en charge sur les chèques Disques est essentiellement due au fait que le FNAS les recense comme chèques cadeau et de ce fait ne les attribue qu'aux seuls ouvrants droit.

25 juin 2012

● Les bénéficiaires (Ouvrants droit et ayants droit)

■ Activités de Séjours

● Séjours Grille 1 (colonies comprises) :

En 2010, 3 141 personnes ont bénéficié de 6 169 prises en charge sur la grille 1 (1 759 pour les ouvrants droit, et 4 410 pour les ayants droit).

En 2011, 2 907 personnes ont bénéficié de 5 343 prises en charge sur la grille 1 (1 201 pour les ouvrants droit, et 4 142 pour les ayants droit).

Soit une diminution du nombre de bénéficiaires de 7.45 %.

● Séjours Grille 2 :

En 2010, 6 787 personnes ont bénéficié de 17 394 prises en charge sur la grille 2 (6 808 pour les ouvrants droit, et 10 586 pour les ayants droit).

En 2011, 6 872 personnes ont bénéficié de 16 186 prises en charge sur la grille 2 (5 167 pour les ouvrants droit, et 11 019 pour les ayants droit).

Soit une augmentation du nombre de bénéficiaires de 1.25 %.

● Séjours Grille 3 :

En 2010, 2 781 personnes ont bénéficié de 28 211 prises en charge sur la grille 3 (10 567 pour les ouvrants droit, et 17 644 pour les ayants droit).

En 2011, 2 635 personnes ont bénéficié de 25 429 prises en charge sur la grille 3 (7 777 pour les ouvrants droit, et 17 652 pour les ayants droit).

Soit une diminution du nombre de bénéficiaires de 5.25 %.

■ Activités de Loisirs

● En 2010, 18 671 personnes ont bénéficié de 86 774 prises en charge sur la grille loisirs (41 185 pour les ouvrants droit, et 45 589 pour les ayants droit).

● En 2011, 19 842 personnes ont bénéficié de 81 987 prises en charge sur la grille loisirs (33 878 pour les ouvrants droit, et 48 101 pour les ayants droit).

Soit une augmentation du nombre de bénéficiaires de 6.24 %.

● La formation - les journées d'étude

En 2011, la session d'hiver des journées d'étude a réuni 45 représentants du personnel. Ces journées ont eu pour thème : « La retraite : de l'histoire de la Caisse nationale d'assurance vieillesse et des caisses de retraite complémentaire obligatoires jusqu'à la réforme tant combattue ».

Les journées d'étude de 2011 en Avignon ont réuni 65 représentants du personnel (85 en 2010). A la suite de la loi du 20 août 2008 portant sur la rénovation de la démocratie sociale, ces journées ont abordé les institutions représentatives du personnel (IRP) : « De l'organisation dans les entreprises et sur le terrain (élection, désignation, mandat) jusqu'à la représentation dans les organismes sociaux ».

Enfin en novembre 2011 s'est tenue une journée d'étude régionale à Angers qui a rassemblé les salariés et leurs représentants du Quai qui réunit un centre dramatique national, un centre chorégraphique national et un EPCC de plus de cinquante salariés.

Etaient également présents des salariés permanents et intermittents de différentes structures de la région des Pays de la Loire.

● Le fonctionnement

Comme à l'accoutumée, l'équipe professionnelle du FNAS a allié efficacité et réduction des coûts. L'un des moyens a été la pérennisation de trois postes. Les faits marquants ont été :

● L'année 2011 a constitué la dernière étape de la mise en place de la comptabilité d'engagement qui va permettre désormais une vision encore plus claire des finances de notre organisme.

● La prise en compte mensuelle des temps de travail des salariés intermittents va permettre une diminution des frais générés par la convention de gestion avec le groupe AUDIENS.



Ce rapport a été élaboré grâce au travail de l'équipe du FNAS que nous remercions vivement.

● Et demain

Si l'équilibre financier du FNAS est retrouvé, ce rééquilibrage a été effectué au détriment des seuls salariés, ce dont nous ne pouvons nous satisfaire.

Ainsi va, ainsi veut, « la crise », ou plus exactement ceux qui la « gèrent ». Le contexte économique et social dégradé fait son œuvre, les tensions budgétaires du secteur impactent fortement la vie des salariés et par conséquent les capacités de contribution du FNAS.

A l'heure où est lancée l'opprobre sur les comités d'entreprise pour les jeter au mercantilisme du dogme de la concurrence libre et non faussée, à l'heure où les salariés sont fragilisés, le FNAS se doit d'être plus que jamais leur outil de solidarité, où se tissent et se retissent des liens sociaux. Les activités sociales et culturelles y contribuent largement. Elles ne sont pas un supplément d'âme, mais un réel facteur de progrès social.

Nous affirmons que seuls des salariés élus par leurs pairs peuvent porter ces valeurs, et non des technocrates « dressés » pour ne gérer que des chiffres et des courbes au service de la marchandisation de l'activité humaine.

Rappelons que le financement des CE est un salaire socialisé qui n'est pas versé directement aux salariés, mais sous une forme collective. Il est normal que ce salaire socialisé soit géré par les élus des salariés, et non par leur employeur.

Et c'est sur ces principes que l'ordonnance de 1945 a été édictée sur préconisation du Conseil national de la Résistance.

Demain, tout en préservant l'équilibre financier du FNAS, il nous faudra œuvrer :

- à l'amélioration de la mutualisation ;
- à déployer et développer nos propositions de séjours pour assurer l'accès aux vacances à tous les budgets et au plus grand nombre dans les meilleures conditions ;
- à renforcer et / ou établir des partenariats avec des organismes répondant aux priorités et aux logiques des CE.

Malgré un contexte économique difficile, soutenir et favoriser l'accessibilité des salariés et leur famille aux vacances et aux activités sportives et culturelles, préserver ces temps de liberté, de rencontres, d'échanges et d'émancipation, tel sera notre défi de demain.

Eva Loyer
Secrétaire

Assemblée générale

25 juin 2012

Rapport financier de l'exercice 2011*

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2011, ainsi que les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous avons adressé avec la convocation à cette Assemblée générale le bilan, le compte de résultat de l'exercice et la présentation spécifique des comptes regroupés de l'exercice 2011.

1. Le résultat

L'année 2011 se termine avec un résultat positif de 164 603 euros, qui fait suite au résultat négatif de 1 267 103 euros en 2010.

A ce jour, nous disposons dans le poste « Autres réserves » :

- d'un fonds de prévoyance se montant à 3 200 000 euros ;
- d'un compte « Report à nouveau » de 169 262 euros.

Il est proposé à l'Assemblée générale d'affecter le résultat positif comme suit :

- porter le compte « Report à nouveau » de l'exercice 2012 à 333 865 euros.

2. Les recettes

Le total des produits réalisés en 2011 s'élève à 7 277 677 euros, en augmentation de 1.75 % par rapport à 2010.

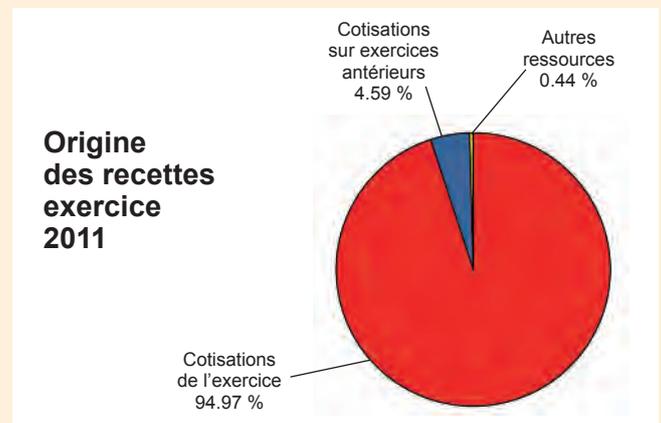
Le montant des cotisations encaissées s'élève à 7 245 230 euros, soit une progression de 1.90 % sur l'année précédente.

Ce montant incluant les cotisations sur exercices antérieurs pour 336 118 euros en diminution de 30.44 %, les cotisations de l'exercice ont donc augmenté de 42 %.

Le poste « Autres ressources » passe de 42 292 euros en 2010 à 32 447 euros en 2011, soit une diminution de 23.28 %, due principalement à la baisse des produits exceptionnels affichés à 36 565 euros en 2010 contre 17 876 euros en 2011, soit une baisse significative de 51.11 %.

Il est à noter cependant que c'est l'année 2010 qui avait atteint un niveau particulièrement élevé pour les produits exceptionnels qui en général sont au niveau de 2011.

* Tous les montants présentés dans ce rapport sont arrondis sans décimale.



3. Les dépenses

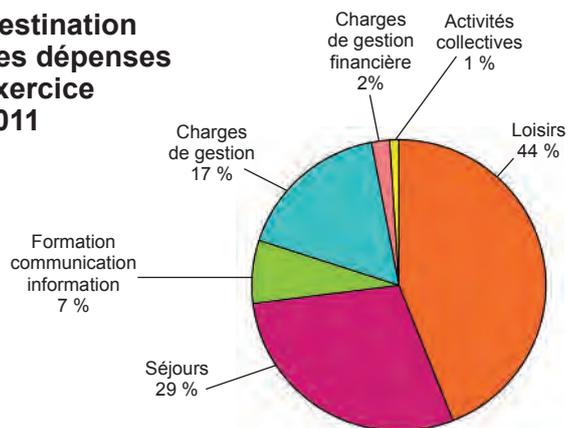
Le poste « Total des charges » passe de 7 113 073 euros en 2011 contre 8 419 766 euros en 2010, soit une baisse de 15.52 %.

Il est constitué pour 81.71 % par des dépenses destinées à l'objet social, et pour 18.28 % par des dépenses liées aux frais de gestion (respectivement 80.42 % et 19.58 % pour l'exercice 2010).

3.1. Les dépenses « Activités sociales »

Le poste « Activités sociales » représente 5 812 652 euros soit une diminution de 14.17 % par rapport à 2010.

Destination des dépenses exercice 2011



3.1.1. Les activités de séjours

Le poste « Activités » passe de 2 518 460 euros en 2010 à 1 890 622 euros en 2011, soit 24.93 % de baisse.

Comparaison activités loisirs intermittents + permanents moins de 10 - 2011 / 2010

	2011	2010		
Loisirs	1 092 850	1 087 473	5 377	0.49 %
Cinéma	183 804	186 714	- 2 910	- 1.56 %
Chèques Lire / chèques Disque	700 040	912 434	- 212 394	- 23.28 %
Sport	866 165	997 234	- 131 069	- 13.14 %
Total	2 842 860	3 183 856	- 340 996	- 10.71 %

Comparaison activités loisirs intermittents + permanents moins de 10 - 2009 / 2010

	2010	2009		
Loisirs	1 087 473	948 081	139 391	14.70 %
Cinéma	186 714	112 921	73 793	65.35 %
Chèques Lire / chèques Disque	912 434	946 308	- 33 874	- 3.58 %
Sport	997 234	886 789	110 445	12.45 %
Total	3 183 856	2 894 099	289 756	10.01 %

3.2. Les dépenses « Frais de gestion »

Le poste « Frais de gestion » est en baisse par rapport à l'exercice précédent de 347 426 euros, soit 21.08 %.

■ Le poste « Convention de gestion AUDIENS » est en diminution de 9.76 % grâce au changement de méthode de déclaration des temps de travail demandé aux structures cotisantes. Ce changement se traduit par la diminution notable du nombre de lignes de temps de travail à saisir par AUDIENS, faisant ainsi mécaniquement baisser la facture.

Par ailleurs la ligne « Régularisation AUDIENS exercice antérieur » à hauteur de 82 171 euros de 2010 disparaît puisque la situation est normalisée.

■ Le poste « Frais annexes AG » qui avait atteint 53 247 euros en 2010 revient à 3 398 euros en 2011. Cet effet « yoyo » (une année haute et l'autre basse) s'explique par le rythme bi-annuel des élections pour constituer l'Assemblée générale. En effet, ces élections génèrent à chaque fois des frais importants d'affranchissement et d'impression du matériel de vote.

■ Le poste « Affranchissements », dans les « Autres charges à répartir », diminue de 25 366 euros soit 23.54 % qui correspon-

Il faut noter que la diminution du poste « Frais de transport » amorcée l'année dernière se poursuit en passant de 431 275 euros à 237 071 euros, soit une baisse de 45.03 %, conséquence directe de la modification des grilles de prise en charge.

3.1.2. Les activités de loisirs

Le total des postes « Activités » cumulés (cumul salariés intermittents et salariés permanents des entreprises de moins de 10) des activités de loisirs, progresse de 10.01 % avec 3 183 856 euros en 2010, à comparer avec la progression de 2009 par rapport à 2008 qui s'établissait à 5.54 %.

dent à la mise en place d'une gestion au plus près du timbrage des courriers et aux débuts de la mise en place de l'envoi des informations d'ouverture de droits par courriel.

3.3. Le coût de personnel

Le poste « Salaires bruts » : la baisse de 6.5 % est essentiellement due à une année pleine sans administrateur.

D'autre part nous tenons à vous informer que des indemnités de départ en retraite seront versées en 2013. Afin que la prise en charge du coût généré par ces départs ne soit pas entièrement à la charge du seul exercice 2013, nous articulerons le versement des indemnités en nous appuyant partiellement sur le report à nouveau.

En conclusion, si l'on peut se féliciter de la diminution des frais de gestion de 21.08 % grâce aux efforts de l'équipe du FNAS, on ne peut malheureusement que faire le constat que le retour à l'équilibre financier est dû essentiellement à la diminution de 14.17 %, soit près d'un million d'euros, du niveau des activités sociales : ce sont les seuls salariés des entreprises artistiques et culturelles qui ont payé ce retour à l'équilibre.

Alain Brosseau, Trésorier

Assemblée générale

Scrutin du 14 mai 2012

Intermittents artistes et techniciens

40 représentants

Nombre d'inscrits : 23 994
Nombre de votants : 3 382
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 328
Nombre de suffrages valablement exprimés : 3 054

Quotient électoral = $3\ 054 / 40 = 76.35$
(Nombre de suffrages valablement exprimés divisé par le nombre de sièges à pourvoir)

Ont obtenu au quotient électoral :
(Nombre de voix divisé par le quotient électoral)

- Liste CGT : $2\ 347 / 76.35 = 30.74$ soit 30 SIEGES
- Liste FO : $707 / 76.35 = 9.26$ soit 9 SIEGES

Reste 1 siège à pourvoir à la plus forte moyenne.
(Moyenne de liste = nombre de voix obtenu par la liste divisé par le nombre de sièges obtenus au quotient électoral plus 1)

- Moyenne électorale :
- Liste CGT : $2\ 347 / 31 = 75.71$
 - Liste FO : $707 / 10 = 70.70$

Le siège est attribué à la plus forte moyenne à la liste CGT.

La CGT obtient 31 sièges.

FO obtient 9 sièges.

■ Sont élus pour la CGT

- | | |
|-------------------------------|---------------------------------|
| 1 - Patrick HARIVEL | 17 - Guy ABGRALL |
| 2 - Cathy GRACIA | 18 - Catherine CAZORLA |
| 3 - Reina PORTUONDO | 19 - Antonio GIMENEZ |
| 4 - Hélène RAIMBAULT | 20 - Yann ASTRUC |
| 5 - Henri UZUREAU | 21 - Denys FOUQUERAY |
| 6 - Daniel KIENTZY | 22 - Catherine AMRACH |
| 7 - Bertrand MAON | 23 - Sandra TRAMBOUZE |
| 8 - Christian GESCHVINDERMANN | 24 - Didier TAUDIERE |
| 9 - François DOREMBUS | 25 - Annie LEURIDAN |
| 10 - Danielle STEFAN SALICE | 26 - Frédéric FARRIEU |
| 11 - Franck GETREAU | 27 - Catherine LECOQ |
| 12 - Framboise THIMONIER | 28 - Jean-Maximilien SOBOCINSKI |
| 13 - Jean-Rémy GUEDON | 29 - Frédéric DUGIED |
| 14 - Joëlle BROVER-PICARD | 30 - Hervé BOURDE |
| 15 - Fred MOUSSON | 31 - Jacques CHAUVIN |
| 16 - Pablo CUECO | |

■ Sont élus pour FO

- | | |
|-----------------------------|-----------------------------|
| 1 - Santiago CONGOTE | 6 - Claire GIARDELLI |
| 2 - Sophie CAFFAREL | 7 - Pierre PUY |
| 3 - Jean-Luc BERNARD | 8 - Jean-Baptiste PELLETIER |
| 4 - Jean-François COURTIAL | 9 - Mathieu LEBOT MORIN |
| 5 - Pierre-Yves DESMONCEAUX | |

En conséquence de quoi, selon les nouveaux statuts du FNAS :

■ Sont élus au Conseil de gestion pour la CGT

- 1 - Patrick HARIVEL
- 2 - Cathy GRACIA
- 3 - Reina PORTUONDO
- 4 - Hélène RAIMBAULT
- 5 - Henri UZUREAU
- 6 - Daniel KIENTZY
- 7 - Bertrand MAON

Journées d'étude d'Avignon

17 au 20 juillet 2012

Entreprises de moins de 10 20 représentants

Nombre d'inscrits :	5 359
Nombre de votants :	681
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	143
Nombre de suffrages valablement exprimés :	538

Quotient électoral = $538 / 20 = 26.90$
(Nombre de suffrages valablement exprimés divisé par le nombre de sièges à pourvoir)

Ont obtenu au quotient électoral :
(Nombre de voix divisé par le quotient électoral)

● Liste CGT : $538 / 26.90 = 20$ SIEGES

FO n'ayant pas présenté de candidat, la CGT obtient 20 sièges.

■ Sont élus pour la CGT

- 1 - Alain BROSSEAU
- 2 - Jacques BOULC'H
- 3 - Hugues AUBIN
- 4 - Bob VILLETTE
- 5 - Benoît DESNOS
- 6 - Valérie ZERBIB
- 7 - Nicolas ROUFFINEAU
- 8 - Swanha DESVARIEUX COQUIN
- 9 - Agnès BOZEC
- 10 - Luc LAVACHERIE
- 11 - Véronique VERNET
- 12 - Pascal GUINET
- 13 - Sylvain QUIVORON
- 14 - Julien MAURAU
- 15 - Pascal MOULIN
- 16 - Karine PELADE
- 17 - Caroline MAGRIT
- 18 - Nadine HOURLIER
- 19 - Florence BEUGNET
- 20 - Philippe LEFEVRE

En conséquence
de quoi, selon
les nouveaux
statuts du FNAS :

■ Sont élus au Conseil de gestion pour la CGT

- 1 - Alain BROSSEAU
- 2 - Jacques BOULC'H
- 3 - Hugues AUBIN

Les cotisations sociales Quel avenir ?

Un thème qui a paru important aux membres des instances du FNAS, même si nous nous sentons moins mal depuis le sixième jour du mois de mai.

Après la session d'hiver 2011 sur les retraites, un zoom sera effectué sur l'Assurance maladie et les complémentaires santé.

Bernard FRIOT, sociologue, auteur du livre « L'enjeu du salaire » et membre du Réseau salariat, association d'éducation populaire, a donné son accord de principe pour intervenir sur ce thème.

Des représentants de l'Assurance maladie et de complémentaires santé devraient permettre d'aborder l'aspect concret de ce thème si important.

Ces journées se tiendront dans un amphithéâtre de l'Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse, du 17 juillet à 14 heures au 20 juillet 2012 à 13 heures.

La matinée du mardi 17 juillet sera réservée aux nouveaux élus.

Carnet de voyage

Séjours

● Ete

Du 26 au 29 juillet 2012 : **Tempo latino** à Vic-Fezensac

Du 27 juillet au 15 août 2012 : **Jazz in Marciac**

- Et tout ça dans le magnifique département du Gers.
- Les programmes de ces festivals sont d'ores et déjà sur leurs sites respectifs.
- Les lieux d'hébergement, les tarifs, les inscriptions et tous les détails seront dans le courant du mois de juin sur le site : www.fnas.net



● Automne

Madrid

- Cette destination a été annoncée dans le dernier numéro de FNAS INFOS.
- Le séjour se déroulera du **jeudi 1^{er} au dimanche 4 novembre 2012**. Les départs et les retours s'effectueront autant que possible depuis les régions des participants.
- Vendredi matin : un petit tour de ville avec tout le groupe et puis plein de bons moments ensemble.
- Tous les détails, les tarifs, les inscriptions seront sur le site www.fnas.net

● Hiver

- Pour ces séjours peu de changements en 2012 / 2013.
- Pour mieux visualiser les lieux, nous les publions sur une carte que vous retrouverez dans le courant de l'été avec tous les détails, les tarifs, les inscriptions sur le site : www.fnas.net



Claude Vinci n'est plus



Lors de son dernier Conseil de gestion, les aînés ont rappelé que l'auteur-compositeur-interprète Claude Vinci avait été pendant de longues années membre du Bureau du FNAS, dont il était élu au titre du SFA (Syndicat français des artistes interprètes où il exerça de nombreuses responsabilités).

Claude est né le 27 mai 1932 à Frédille dans l'Indre et décédé ce 7 mars à Paris.

Il allait avoir quatre fois vingt ans et nous n'avons pas oublié que ses premiers vingt ans, il les avait eus dans les Aurès, où refusant de faire le sale boulot, il s'en était allé par les chemins en fredonnant du Boris Vian. De retour à Paris c'est le couple Signoret / Montand qui dans la plus grande discrétion l'hébergea dans sa maison d'Autheuil-Authouillet, ce qui lui évitera les foudres d'un tribunal militaire.

Rien d'étonnant après cela qu'il inscrive à son répertoire *Liberté, j'écris ton nom* dans un tour de chant consacré à Paul Eluard qu'il avait merveilleusement su mettre en musique (Album 33 tours préfacé par Yves Montand).

Autorisé à redevenir membre du Parti communiste en mille neuf cent soixante quatre, il portera sa guitare du vieux au nouveau monde avec - fraternité oblige - un passage dans les pays « frères », ce qui le conduira tout naturellement à rencontrer Fidel Castro à Cuba. Convenez-en, ça situe son homme.

Enfin il nous est agréable de nous souvenir de ce petit matin de février 2003 où il nous donna le « La » au cimetière du Père-Lachaise pour un émouvant *Temps des cerises* lors du centenaire de la mort du poète et homme politique Jean-Baptiste Clément.

Chroniqueur occasionnel au journal *L'Humanité*, il terminait ses billets d'humeur par un « Vinci soit-il » amusé.

Nous sommes fiers d'avoir été à ses côtés dans les dernières années difficiles de sa vie.
Des amis de cette trempe, ça ne s'oublie pas.

Alain Brosseau

Les mots croisés

■ par Monsieur Henri

Solutions en page 2

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2									■	
3				■		■				
4							■			
5										■
6			■			■				
7								■		
8					■			■		
9	■									
10										

Horizontalement :

1- À gauche toute, en regardant la scène (deux mots). **2-** Un métier du bois. **3-** C'est du speed ! Du pareil au même, dans tous les sens. **4-** Drogues hallucinogènes (aussi chamboulé que celui qui en use !). Groupe néo-égyptien. **5-** Metteur en scène soviétique. **6-** Pronom. Ceux de Londres sont pour fin juillet. Prénom du linguiste américain Chomsky. **7-** Parmi les capitales européennes que le FNAS propose, cette ville ensoleillée ! Vachement vache. **8-** Serre. Voiture anglaise. Bien connu. **9-** Un voyage organisé ne les facilite pas. **10-** Maladies de cœur.

Verticalement :

A- Insaisissable pour le Misanthrope. **B-** Interdites sur scène dès l'origine, Aristophane les a cependant utilisées, du moins dans les mots. **C-** Peluche. Prénom d'un acteur hitchcockien. **D-** Préposition. Ceux que propose le FNAS pour nos vacances sont multiples. **E-** Peuples rétrécisseurs. C'est un liant. **F-** Premier. Interjection. Début d'immobilisation. **G-** Réseau de transports électriques. Une gelée anglaise (deux mots). **H-** Prénom Vénus (deux mots). Négation. **I-** Breton ou Soupault, éventuellement amoureux de la gente chevaline ! **J-** Nom d'une chanteuse française. Prénom d'un chanteur sénégalais.

Le FNAS vous accueille

- **Sur son site internet**
www.fnas.net

- **Dans ses bureaux**

185 avenue de Choisy
75013 PARIS

(métro Place d'Italie)

du lundi au vendredi

(à l'exception du jeudi matin)

de 10 h à 12 h 30

et de 14 h à 17 h

- **Au téléphone**

au 01 44 24 72 72

aux mêmes horaires

Pour les dossiers
de prises en charge
du lundi au vendredi
de 14 h à 17 h

Attention !

**Votre numéro d'ouvrant droit est
indiqué sur le présent envoi, au-
dessus de votre nom. Notez-le.**

**Si vous êtes salarié intermittent
vous recevez ce numéro de FNAS
INFOS car vos droits sont ouverts au
moins jusqu'à sa date de parution.**